

**Membres présents :**

M. Elie STEPHENSON, Président du CAC	<b>Collège F :</b>	M. Thierry WILLARD, DGS
Mme Sophie ALBY, Vice-Présidente du CAC	M. Tristan BAUDRIT	M. Lawrence MATHURIN, Directeur du CLOUS
M. Laurent LINGUET, Vice-Président délégué du CAC	Mme Ashley KOESE	Mme Isabelle PIERREJEAN, Directrice du DFR ST
<b>Collège A :</b>	<b>Personnels appartenant à des organismes de recherche :</b>	M. Frédéric BONDIL, Directeur du DFR SJE
M. Mathieu NACHER	M. Bruno CLAIR	M. René-Serge DE NEEF, Directeur de la DOSIP
<b>Collège D :</b>	M. Fabian BLANCHARD	M. Christian HARIDAS, Directeur de l'IUFC
Mme Nicole PRIVAT	<b>Personnalités Extérieures :</b>	M. Christian CECILE, Représentant l'IUT
M. Koulani REZAIRE	M. Roland DELANNON	Mme Marie-Gabrielle HADEY, Directrice adjoint du DFR LSH
<b>Collège E :</b>	Mme Nadine AMUSANT	Mme Sandra STANISLAS, Directrice de la DSRVE
Mme Claude CHAUMET	<b>Personnalités invitées :</b>	Mme Florence FOURY, Chargée de mission de l'AFEV
Mme Karine MARTIAL	M. Richard LAGANIER, Président de l'UG	

**Etaient excusés :** Mme Frédérique SEYLER, Mme Anne-Marie VIGUES, M. Yohan PESLIER, Mme Cleo JOSEPH, Mme Tchisséka LOBELT.

\*\*\*\*\*

Le Président M. Elie STEPHENSON ouvre cette séance à 14h35 après avoir constaté le quorum. Quinze membres sont présents à l'ouverture de la séance et trois procurations ont été données. M. Laurent LINGUET, Vice-Président délégué du CAC, est désigné animateur de cette séance et Mme Sophie ALBY, Vice-Présidente du CAC, apportera des compléments d'information au fur et à mesure du déroulement de la séance. L'ordre du jour suivant est annoncé :

1. Procès-verbal
2. Lettres de mission Vice-Présidents
3. Projet de calendrier de fermeture administrative 2017-2018
4. Modification des calendriers pédagogiques 2016-2017
5. Annexes à la lettre de cadrage des maquettes : conseils de perfectionnement, stages, règles de réversion, situations particulières
6. Formation Continue (diplômes)
7. Maquettes formations
8. Financement de la recherche
  - a. Financement des laboratoires : Répartition des dotations laboratoires, Appel à projet recherche, Appel à Professeurs invités
  - b. Financement projets d'établissement : Adhésion à l'Institut des Amériques, Participation à SEAS Phase III
9. Conventions AFEV, DRFIP, EDF
10. Création des commissions pédagogiques des Département de Formation et de Recherche
11. Disposition exceptionnelle : proposition de validation des heures d'enseignement à distance

## 1. Procès-verbal

M. LINGUET présente le procès-verbal (PV) du CAC du 09 mars 2017. En l'absence de commentaires, il est demandé aux membres de se prononcer sur le document.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Le PV du 09 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## 2. Lettres de mission des Vice-Présidents

Le Président M. Richard LAGANIER présente les deux documents. Déjà respectivement désignés en tant que Vice-président délégué à la Recherche et à l'innovation et Vice-présidente déléguée à la Formation et à la vie universitaire (FVU), M. LINGUET et Mme ALBY sont en charge de la préparation des travaux du Conseil académique en lien avec les deux commissions Recherche et FVU. Les lettres de mission précisent les contenus assignés aux missions des Vice-présidents, missions qui vont au-delà de l'organisation des commissions. Ils animent la communauté universitaire au sens large du terme et sont le lien avec les partenariats associés aux dites missions.

Nous proposons aux membres un vote groupé sur les lettres de mission des vice-présidents :

- VP délégué à la recherche et l'innovation,
- VP délégué à la formation et à la vie universitaire.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Les lettres de missions du VP délégué à la recherche et l'innovation et de la VP déléguée à la formation et à la vie universitaire sont adoptées à l'unanimité.

## 3. Projet de calendrier de fermeture administrative 2017-2018

Le projet de calendrier de fermeture administrative de l'Université de Guyane pour l'année 2017-2018 est présenté par M. LAGANIER. Il a reçu l'avis favorable du Comité technique du 17 mai 2017. Il est précisé aux membres qu'en raison de l'ouverture de la Bibliothèque universitaire (BU) début avril 2018, les personnes de la BU disposeront de onze jours au lieu de neuf.

Nous procédons au vote sur le calendrier de fermeture administrative de l'Université de Guyane pour l'année universitaire 2017/2018.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Ce calendrier est adopté à l'unanimité avec une modification pour la Bibliothèque Universitaire avec la précision apportées pour les personnels de la BU qui auront la possibilité de déposer onze jours de congés au lieu de neuf.

#### **4. Modification des calendriers pédagogiques 2016-2017**

Mme Sophie ALBY présente les calendriers des DFR Sciences et Technologies, DFR Lettres et Sciences Humaines et ESPé.

Il est rappelé la règle selon laquelle les calendriers pédagogiques doivent respecter la durée de quinze jours entre la publication des résultats et la session de rattrapage. Les calendriers présentés subissent un décalage d'une semaine supplémentaire du fait des mouvements sociaux des mois de mars et avril 2017.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur les modifications des calendriers pédagogiques 2016-2017 pour les composantes suivantes : DFR Sciences et Technologies, DFR Lettres et Sciences Humaines, ESPé.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Les modifications des calendriers pédagogiques pour l'année 2016-2017 sont adoptées à l'unanimité.

#### **5. Annexes à la lettre de cadrage des maquettes : conseils de perfectionnement, stages, règles de réversion, étudiants en situations particulières**

##### **Conseils de perfectionnement (CP)**

La proposition de note de cadrage conseils de perfectionnement est présentée par Mme ALBY. Il est rappelé que ces conseils constituent une obligation réglementaire depuis 2014.

Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Un doute subsistait notamment sur l'article 11 qui précise que « Les conseils de perfectionnement veillent à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec les objectifs de formation ». Cet article donne une mission complémentaire au conseil de perfectionnement. La Commission FVU (CFVU) s'est interrogée sur la capacité à modifier les ECTS en cours de contrat ou si les décisions dans ce domaine ne concernent que la préparation d'un nouveau contrat.

Des modifications sont apportées au document, quelques choix ont été discutés et faits préalablement en conseil de perfectionnement. Des discussions relatives à la présence ou non de la composition et des missions des conseils de perfectionnement dans les statuts de l'Université ont émergé. Il est proposé par la CFVU que cela apparaisse dans le règlement intérieur des composantes de formation et de recherche.

Le Président M. Richard LAGANIER rappelle que les revendications étudiantes concernaient des sujets pédagogiques et les conseils de perfectionnement sont précisément des lieux d'échanges et de débat entre les étudiants, les équipes pédagogiques et participants extérieurs du monde socio-professionnel. C'est une réponse possible aux questions soulevées dans les revendications.

Une proposition de composition des Conseils de perfectionnement a été faite avec la mention « sans obligation de quorum » et avec la présence de la Direction de la scolarité de la recherche et de la vie étudiante (DSRVE) et la Direction de l'Orientation des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ainsi que d'autres personnels comme le responsable administratif, le service informatique, le personnel technique... En ce qui concerne la représentativité des étudiants à ces conseils et leur prise de parole, ces derniers seraient les délégués des étudiants selon des modalités qui peuvent varier en fonction des mentions ou parcours (étudiants élus, délégués par année, délégués par groupe de TD). La demande a été faite que cela réponde à un principe de représentativité des étudiants et de facilitation de leur prise de parole.

La CFVU propose :

- une composition type avec des ajustements possibles selon les composantes mais sans nombre de membres pré-établi.
- une validation annuelle des CP par les conseils de composantes et le conseil académique. Dans le cas de formations où il y a une cohérence forte entre la licence et le master, des représentants de la licence interviendraient dans le CP du master et inversement.

En termes de périodicité, les CP annualisés sont orientés plus sur des questions opérationnelles (pédagogiques : organisation pédagogique, résultats des évaluations dont bilan des stages et utilisation des TICE, réussite des étudiants, insertion professionnelle...). Les CP stratégiques (deux fois par contrat) portent sur l'évolution du contexte réglementaire, sur la réponse aux besoins du territoire, sur l'évolution des formations, sur les attentes en termes de compétences de la profession et sur la prise en compte des axes stratégiques de l'établissement.

Les évaluations et les bilans des CP seront présentés au moins une fois par an dans le conseil de la composante en fin d'année universitaire, une fois par an au CAC en fin d'année universitaire de manière synthétique.

Concernant l'organisation des réunions, le responsable de mention ou de parcours est l'animateur des séances. Il transmet en amont des CP les éléments concernant :

- Les aspects opérationnels : maquette, suivi des effectifs, évaluation des formations, suivi du taux de réussite, suivi des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle (sur la base des données transmises par l'OVE) ;
- Les aspects stratégiques : compte-rendu des CP, rapport d'évaluation externe, rapport d'auto-évaluation de la formation. Le compte-rendu est rédigé par le responsable de la formation et diffusé à l'ensemble des personnes concernées par la formation sauf pour ce qui pourrait concerner un enseignant en particulier. Il transmet également au conseil de la composante et au CAC un rapport annuel.

Le CP s'appuie sur un tableau de bord (document présenté aux membres en fin de document). Il contient :

- Les problèmes identifiés (évaluations et ce qui remonte lors du CP),
- Le relevé des pistes d'action envisagées (leviers, freins éventuels),  
Ledit relevé constitue un des points à l'ODJ du CP suivant.
- L'échéancier correspond aux pistes d'action.

Le tableau de bord s'appuie sur les indicateurs du contrat, les indicateurs nationaux et propose le cas échéant des indicateurs spécifiques en fonction de la formation et des échanges du CP de manière à faciliter le suivi des formations à l'échelle de l'établissement.

Une demande a été formulée afin que des propositions de documents d'évaluation des formations et des enseignements (par UE) soient proposées. Ces derniers pourront être réajustés en fonction des spécificités des mentions et des parcours. Concernant l'évaluation des enseignements la CFVU préconise une évaluation à l'échelle des UE et non pas des EC.

M. Richard LAGANIER attire l'attention des membres sur le Master co-accrédité Energie ainsi que le Master Procès et procédures. Il existe un seul CP par formation, il faut par conséquent discuter des règles entre les deux établissements concernés. M. LINGUET précise que pour le Master Energie, cette démarche est simple et réalisable car il n'y a qu'un seul parcours, celui propre à l'UG.

Suite aux questions posées en séance, les réponses et informations suivantes sont apportées :

- Lors des CP, c'est le responsable de parcours qui anime la séance. Mme Ashley KOESE, étudiante, partage son expérience de CP et informe que les étudiants entrent dans la salle en seconde partie du conseil et sont de fait moins impliqués. Mme Alby souligne que cela est peut-être lié au fait que deux conseils se sont succédés mais rappelle que pour les conseils de perfectionnement les étudiants doivent être associés à l'ensemble des échanges.
- M. Tristan BAUDRIT informe de la nécessité de solliciter les étudiants en amont afin qu'ils se préparent mieux au CP.

Un membre s'interroge sur les modalités d'évaluation des enseignements et le fait que chaque CP définisse les outils. Mme Sophie ALBY informe que les CP s'appuieront sur des documents type. La Commission FVU travaillera sur les sujets par la suite en collaboration avec l'OVE.

## Stages

Mme Sophie ALBY informe que des étudiants souhaitent parfois effectuer des stages durant des semestres où un stage n'est pas prévu dans la maquette. Or, pour pouvoir être conventionnés, les stages doivent apparaître dans les maquettes. Afin d'augmenter les possibilités pour les étudiants de pouvoir faire des stages deux propositions sont soumises aux membres :

1. La création d'une EC libre stages dès cette année qui concerne le LS4 et LS5
2. L'ajout d'une option stage dans les UE de pré-professionalisation des maquettes (on pense particulièrement aux étudiants de première année en vue d'une nouvelle orientation si la première ne convenait pas à l'étudiant)

Suite aux questionnements soulevés, les précisions suivantes sont apportées :

- Est-ce une obligation ? Les équipes pédagogiques ne doivent-elles pas être consultées ? Réponse : Mme Sophie ALBY informe que l'avis des composantes a été demandé, nous attendons un retour. Il est proposé aux membres de mettre ce sujet en suspens et d'aborder cette problématique au prochain conseil académique et ainsi procéder à un vote.
- Quel est le statut pour les étudiants qui souhaitent faire une césure ? Il est rappelé que la période dite « de césure » s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.  
De plus en plus d'universités sont concernées mais ce n'est pas une obligation. Le sujet sera à aborder lors d'un prochain CAC et traité lors d'une Commission FVU afin qu'une procédure cadrée soit produite. L'UG peut prendre ses dispositions selon une circulaire.

Nous procédons au vote sur la création d'une EC libre Stage :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

### **Règles de réversion**

Mme ALBY présente le document. Le problème de modifications de maquettes existantes et la question d'équivalence d'une année à l'autre est exposé. Aucun amendement n'a été apporté au document. La DSRVE adressera un document aux composantes afin que les règles qui en découlent soient rapidement mises en œuvre.

Concrètement, dans le cas d'un redoublement et d'un changement de maquette, l'étudiant redoublant risquerait d'être pénalisé (fonctionnement différent d'une maquette à l'autre) et il est nécessaire de trouver des équivalences afin que ce dernier dispose du même nombre d'ECTS. L'idée serait traiter de manière automatisée le système d'équivalence mais des cas particuliers subsistent.

Dans la mesure où il y aura un impact sur les inscriptions pédagogiques et si un traitement automatisé pour la majorité des cas est souhaité, cela suppose que les tableaux d'équivalence soient transmis à la DSRVE au début du mois de juin au plus tard.

### **Etudiants en situations particulières**

Présenté par Mme ALBY, le sujet concerne les étudiants en situations particulières anciennement appelées les régimes spéciaux. Il nous est recommandé un accompagnement pédagogique des étudiants concernés.

Le questionnement suivant est posé : « Notre université doit elle se diriger vers une proposition d'accompagnement pédagogique de ces étudiants en situations particulières pour les aider à réussir ». Les échecs des étudiants font également baisser nos chiffres en termes de réussite étudiante. Au sein des composantes et de la Commission FVU, vote sur le principe.

En Licence Langues Etrangères Appliquées sur les trois premières années par exemple, une douzaine de personnes sont concernées. Peu d'étudiants dans ce cas se présentent à l'examen en fin d'année. Des statistiques seront fournis à un prochain CAC. Les cours en hybride ont permis de limiter le nombre d'étudiants en « décrochage ».

Il est demandé aux membres de se prononcer sur les Règles de réversion et le principe d'un accompagnement pédagogique des étudiants dans des situations particulières. Nous procédons à un vote groupé :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Ces points sont adoptés à l'unanimité.

## 6. Formation Continue (diplômes)

M. Christian HARIDAS, Directeur de l'Institut universitaire de formation continue (IUFC) propose deux Formations. Le DU Pratique du français, langue d'échange et de cohésion sociale (PFLECS) et le DU Remise à Niveau en Français fondamentale et en Langue étrangère (DU RAN2F-LÉ).

Le **DU PFLECS** vise à apporter une formation universitaire relative à la pratique du Français langue d'intégration et d'insertion dans un espace francophone où les migrants issus d'espaces cultures allophones sont de plus en plus nombreux et à former concrètement des acteurs de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration citoyenne intervenant dans ce champ n°1 car barrière de la langue avec des étudiants qui ont pourtant un bon niveau d'études.

Mme Sophie ALBY informe que deux questions ont été posées par les membres de la Commission FVU afin de clarifier les documents communiqués par l'IUFC. L'une portait sur le public visé et l'autre sur une demande de modification sur la maîtrise du français. Il est précisé qu'il s'agit de personnes qui sont déjà dans le monde du travail. Néanmoins, une évaluation de la personne concernée sera effectuée (tests d'entrée obligatoires).

Le **DU RAN2F-LÉ** a pour objectifs :

- D'identifier les lacunes relatives à la langue/culture française et à la langue étrangère choisie lors du TPF pour envisager un parcours de formation sécurisé et efficient,
- De développer de réelles compétences en langue française à l'écrit et à l'oral,
- De développer de réelles compétences en langue étrangère à l'écrit et à l'oral (anglais, espagnol ou portugais).

Suite aux interrogations du Président M. Richard LAGANIER, les informations suivantes sont communiquées :

- Les recettes figurant sur le document sont prévisionnelles.
- DU RAN2F-LÉ : les termes « coordination 30 K€ » en page 5 seront modifiés car ils qui pourraient laisser entendre qu'un coordinateur serait rémunéré à hauteur de 30 K€. Il s'agit d'une enveloppe destinée aux heures complémentaires.
- DU PFLECS : l'accès à ces DU exige un Bac+5 alors que le critère bac+3 permettrait à un plus large nombre de personnes intéressées de s'inscrire. La raison du choix du niveau Bac+5 répond à une exigence de niveau de langue française mais l'accès peut être revu.

Suite aux échanges en séance, les remarques suivantes sont notées :

- Concernant la formation DU PFLECS : la question du public visé et du niveau d'entrée est posée
- Concernant la Prépa Licence : la question budgétaire est soulevée

Sous réserve des réponses apportées aux trois remarques ci-dessus, il est demandé aux membres de se prononcer sur la création de deux DU par l'IUFC sous réserve que les réponses soient apportées aux remarques faites en séance. Nous procédons au vote sur le DU Pratique du français, langue d'échange et de cohésion sociale (PFLECS) et le DU Remise à Niveau en Français fondamentale et en Langue étrangère (DU RAN2F-LÉ).

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Ces deux DU sont adoptés à l'unanimité.

## 7. Maquettes de formations

Les maquettes de formation sont présentées par Mme Sophie ALBY. La synthèse de la nouvelle offre de formation affiche des formations portant la mention « non » qui seront traitées au CAC du 1<sup>er</sup> juin 2017. Il est demandé aux membres de se prononcer sur seize Licences professionnelles et une Licence Professionnelle Intervention sociale qui devra être présentée au CNESER. Les Masters DUT et MEEF ne seront pas étudiés à cette séance car elles figurent dans les dossiers d'accréditation des composantes concernées qui ont déjà été validés en CAC.

Bien entendu, Mme ALBY propose d'étudier dans le détail les maquettes de formation à cette séance si des membres le souhaitent.

La lettre de cadrage maquette, projet et textes concernant le niveau licence reprend les informations suivantes :

- 1) La spécialisation progressive en licence : un effort de mutualisation entre mentions et parcours doit être fait jusqu'au S4 de manière à retarder le plus possible le choix de la mention, du parcours ou de la licence professionnelle ; il faut faire apparaître les actions en faveur de l'élaboration du projet professionnel par l'étudiant (UE de pré-professionnalisation : S1 et S3, pas des UE/EC optionnelles).
- 2) L'élaboration des contenus de formation : UE obligatoires, optionnelles, libres.
- 3) La structuration semestrielle : LS1 à LS6 puis MS1 à MS4.
- 4) Les stages (facteur d'insertion professionnelle) : ECTS attribués, évaluation du stage.
- 5) Pas de dépassement des heures maquettes par rapport au précédent contrat.
- 6) Actions en faveur de la réussite étudiante en L1 (si elles n'apparaissent pas dans la maquette elles devront apparaître dans les dossiers).

Le différentiel est important au niveau des heures pour le DFR SJE par exemple. Initialement de 1758 heures pour un parcours AES, 1868 heures sont comptabilisées. Dans le cadrage des maquettes il avait été précisé qu'elle ne devait pas dépasser les nombres d'heures des maquettes précédentes, le nombre d'heures complémentaires étant trop élevé à l'échelle de l'établissement. Au nom du Conseil d'administration, le Président M. LAGANIER rappelle qu'un million d'euros a été dédié au paiement des heures complémentaires, il faut par conséquent que les maquettes soient élaborées de façon à ce qu'il n'y ait pas d'heures complémentaires supplémentaires. La validation desdites maquettes ne se fera pas lors de cette séance.

La maquette co-accréditée avec Montpellier atteint les 924 heures mais comme il s'agit d'un master co-accrédité la maquette restera en l'état. Par contre pour le Master économie nous comptabilisons 1418 heures ce qui est trop élevé.

Diverses remarques sont apportées :

- LP Tourisme : une indication précise manque sur la formation aux outils numériques
- L'Université doit répondre à une obligation d'affichage de manière explicite (stage + durée) pour les LP
- Le Master SI ne comporte pas de problématique majeure
- DFR SJE : l'indication sur l'aide à la réussite n'est pas précisée
- LP RNF : La distinction entre UE et projet tutoré doit être précisée avec indication du stage et de la durée. Il est proposé que les modifications soient faites pour le CAC du 1<sup>er</sup> juin 2017 puis que la distinction soit faite entre l'UE stage et l'UE tutoré.
- Intervention sociale : il est proposé aux membres d'aborder ce sujet au CAC du 1<sup>er</sup> juin 2017 afin que la maquette soit étudiée

Nous procédons au vote sur la validation des maquettes présentées en séance, puis envoi à la DSRVE pour modélisation sur le logiciel Apogée.

	<i>Nb Votants</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>	<i>Pour</i>
<b>Maquettes présentées :</b> - Licence ALL/SHS LLCER - Licence ALL/SHS LEA - Licence ALL/SHS Lettres - Licence ALL/SHS Histoire - Licence DEG Droit - Licence ST Sciences de la vie et de la terre - Licence Professionnelle DEG/IUT Métiers du marketing opérationnel - Licence Professionnelle DEG/IUT Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière - Licence Professionnelle DEG/IUT Management et gestion des organisations - Master ALL/SHS Civilisations, cultures et sociétés - Master DEG/SJE Justice, procès, procédures - Master STS Biodiversité, écologie, évolution - Master STS Energie	18	0	0	0	18
LP intervention sociale, pour validation	18	0	0	0	18

Ces points sont adoptés à l'unanimité.

### **Licence professionnelle Intervention sociale**

Mme ALBY informe qu'en cours de contrat, une Université peut rajouter de nouvelles maquettes de formation. M. Cécile CHRISTIAN, Représentant l'Institut universitaire de technologie présente la Licence professionnelle Intervention sociale. Cette spécialité répond à la demande sur le terrain de la part des professionnelles avec des perspectives d'insertion et d'économie solidaire, elle représente 450 heures.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la validation de la Licence professionnelle Intervention sociale ainsi que son ouverture en septembre 2018.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

## **8. Financement de la recherche**

### **a. Financement des laboratoires : Répartition des dotations laboratoires, Appel à projet recherche, Appel à Professeurs invités**

M. LINGUET présente le tableau de répartition relatif au Financement des laboratoires. Il est rappelé qu'une première partie de la dotation avait été répartie entre les laboratoires en décembre 2016 et qu'il s'agissait dans les critères A/B/C des informations précisées en noir dans le document présenté. La seconde étape est indiquée par des chiffres en rouge, à savoir les critères A2. L'objectif était de faire le point sur le nombre de coopération entre enseignants-chercheurs et chercheurs au sein des laboratoires. Le critère C comprend deux sous-critères : le nombre de coopérations à l'international et le nombre de transferts de type technologique opérés par les laboratoires. Ce critère doit produire un ratio (quantité produites divisées par le nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs).

Une réunion avec les Responsables des différents laboratoires et les membres de la Commission Dotation a eu lieu. Les critères ont été revus et deux ont été retenus. Sur la base des retours de l'ensemble des laboratoires, les actions des collaborateurs ont été identifiées et identifié dix-huit collaborations enseignants et enseignants-chercheurs, onze opérations de coopération internationale et neuf opérations de transfert. La dernière étape consistait à calculer le total de la répartition affectée à chaque laboratoire.

L'analyse montre que lorsque que la plus petite dotation est comparée par rapport à la dotation la plus élevée, le rapport est de 3 ce qui représente un chiffre important. Il y aurait matière à équilibrer la répartition des dotations en fonction des activités et affectations des collègues dans les laboratoires. Une amélioration notamment concernant les critères concernant les publications serait à considérer sur une durée de 2 ou 3 années plutôt que sur une année.

Initialement à 0.7, le coefficient du laboratoire MinEa a été rehaussé à 1.2 suite aux remarques sur le sujet.

Un membre fait remarquer la différence entre la dotation au laboratoire MinEa et la dotation aux autres laboratoires et demande une clarification ayant pour objectif l'équité entre les laboratoires. Dans un souci de transparence, quels sont les indicateurs qui ont permis de produire les chiffres présentés ? M. LINGUET informe que ce point a été discuté en commission au préalable et nous ne pouvons pas vérifier dans chaque laboratoire le nombre de publications ou de collaborations. La Commission dotation a statué sur le fait qu'on fonctionne sur une base de confiance, que les laboratoires fassent remonter leurs indicateurs et qu'une vérification auprès d'un ou plusieurs laboratoires puisse être effectuée.

Le rang des auteurs des publications est important, cette donnée n'a cependant pas été prise en compte.

Le Président M. LAGANIER recommande de procéder selon des critères simples afin que la gestion et l'estimation de la dotation ne s'avère pas complexe. Il est proposé de diviser la somme par le nombre de publiants. M. LINGUET rappelle que le document présenté en séance traduit les souhaits et les décisions prises par les membres de la Commission dotation.

M. Elie STEPHENSON propose qu'une réflexion se poursuive et que la commission dotation fasse de nouvelles propositions pour un meilleur rééquilibrage afin de faire une nouvelle proposition pour l'année prochaine.

Les deux tiers de la dotation sont répartis sur tableau présenté. A la demande de la commission, le solde était censé être utilisé dans l'appel à projets selon cinq thèmes identifiés :

1. Soutien à la coopération scientifique interrégionale
2. Soutien à l'aide aux promoteurs
3. Soutien à la collaboration entre laboratoires de l'UG
4. Soutien à la montée en compétences

## 5. Soutien aux doctorants

Le calendrier a légèrement été décalé avec les mouvements sociaux mais l'estimation des retours est prévue pour la fin du mois de Juin 2017. Dès que le CAC aura voté, les crédits seront affectés. Le montant de l'enveloppe est d'environ 50 000 euros. Une longue discussion s'engage concernant les montants alloués à chaque projet. Il est recommandé de mentionner un montant ou une fourchette afin que le publiant soit orienté.

La notion de co-financement pour les jeunes MCF qui démarrent ainsi que les non publiants est précisée. L'idée est que l'UG aide ces enseignants à démarrer et demande un co-financement pour cela. Mais ce n'est pas une exigence ou un critère de sélection.

Il sera rajouté dans le texte « l'année de démarrage de la thèse » concernant les doctorants.

### **Professeur invité**

Le sujet est présenté par M. Laurent LINGUET. Le Conseil d'administration a reçu la proposition de financement d'un programme d'accueil d'un professeur invité. Déjà validé par le CA. L'idée est que l'UG accueille, finance les missions et l'hébergement des chercheurs ou professeurs invités étrangers ou pas dans la but de développer la collaboration scientifique en Guyane de 15 jours à un mois. Cette démarche est intéressante car Ministère prendra en compte les statistiques UG dans notre évaluation. Le professeur invité devra prévoir une intervention auprès des étudiants au sein de l'UG lors d'une conférence ou d'un séminaire et mentionner l'UG dans sa publication.

### **b. Financement projets d'établissement : Adhésion à l'Institut des Amériques, Participation à SEAS Phase III**

#### **Adhésion à l'Institut des Amériques (IDA)**

M. LINGUET présente le sujet. Il s'agit GIS avec un annuaire de plus de 1000 chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent sur les Amériques. Porté par Mme Isabelle HIDAIR-KRISKY, Vice-présidente du CA, le projet a déjà été présenté au CA. L'objectif est de contribuer au développement de recherches novatrices dans le champ de l'américanisme.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur le coût de l'adhésion de l'UG à l'IDA qui s'élève 2000 euros par an.

#### **Participation à SEAS Phase III**

Ce projet date de 2005. L'objectif est de récupérer des prises de vue de la terre effectuées par des satellites afin de permettre aux collectivités de travailler sur les dynamiques. Le programme a subi deux phases d'évolution, nous en sommes à la phase n°3. Le projet est porté par la Collectivité territoriale de Guyane en partenariat avec le CNES, l'IRD, l'UG et l'Etat. Notre établissement s'est proposé de contribuer à ce projet.

Les questionnements suivants sont posés :

Qu'en est-il de l'adhésion et la participation de l'UG ? Peut-on financer cette adhésion avec le solde de la dotation de 50 000 euros destinés à la Recherche ?

Réponse : nous devons prévoir une enveloppe supplémentaire et elle doit être budgétée et donner un maximum de transparence sur les critères et sélections adéquates au contrat d'établissement

Le montant de 12 000 euros représentant l'adhésion IDA sera déduit sur la dotation recherche de 50 000 euros.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur le financement de la recherche. Plusieurs votes se sont déroulés sur les points suivants :

	<i>Nb Votants</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>	<i>Pour</i>
Répartition complémentaire de la dotation des laboratoires	18	0	1	1	16
Appel à projet recherche, validation du document après modifications	18	0	1	0	17
Prise en charge sur le budget recherche de l'adhésion Institut des Amériques	18	0	1	0	17
Prise en charge sur le budget recherche de la contribution au programme SEAS phase III	18	0	1	0	17
Programme d'accueil de « professeurs invités » année 2017	18	0	0	0	18

Ces points sont adoptés.

### **9. Conventions AFEV, DRFIP, EDF**

Le Président M. LAGANIER présente les conventions.

**La Convention entre EDF** et l'UG s'appuie sur des thématiques de recherche et de développement suivantes concernant les projets de recherche et de formation de l'UG :

- Les systèmes et réseaux à sources renouvelables d'énergie
- Dynamique des territoires et développement durable
- Sciences humaines et sociales et la transition énergétique

Une modification est apportée en page 3 article 5 sur la gouvernance de l'Université de Guyane au Comité de pilotage EDF/UG. Un représentant de la DOSIP et le VP Etudiant sont rajoutés à la liste des participants UG. Le Comité de pilotage sera présidé par le Président de l'UG une fois par an.

**La Convention AFEV** concerne la contribution de l'UG à l'adhésion dans la vie et les actions dans les quartiers les plus difficiles. Les objectifs sont les suivants :

- Mettre en place des activités et manifestations qui concourent au développement de vie étudiante sur le campus de l'UG
- Contribuer au dynamisme de la vie étudiante, favoriser le sentiment d'appartenance à l'UG et au territoire
- Sensibiliser les étudiants à l'intérêt de l'engagement solidaire
- Créer du lien entre l'UG, les étudiants et le territoire

Une précision est apportée en page 3 article 5 : l'UG ne mettra pas à disposition de local mais soutiendra une campagne de sensibilisation. Il est demandé de préciser le terme « matériels ».

Le Président du CAC M. Elie STEPHENSON rappelle qu'il attendait une précision sur l'Association afin d'informer les membres sur le statut (filiale ou association indépendante). Mme Florence FOURY, Chargée de mission de l'AFEV, précise que l'AFEV est une association avec un conseil d'administration qui réunit des personnes de Guyane et de Martinique.

Mme ALBY rappelle que les membres doivent se prononcer sur une convention-cadre et pas un projet, la convention précise bien que le logo UG ne sera pas utilisé.

**La Convention DRFIP** a déjà été signée. L'objectif de cette dernière est de :

- Promouvoir l'information sur les métiers de la DGFIP
- Favoriser les recrutements à la DGFIP et leur diversité par la mise en place d'un dispositif d'information sur les concours

Nous procédons au vote sur les trois conventions dont deux ont fait l'objet d'un vote séparé. La convention DRFIP étant présentée pour information.

Le départ d'un membre porte à dix-sept le nombre de votants.

	<i>Nb Votants</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>	<i>Pour</i>
Convention UG/EDF avec un ajout du VP étudiant et de la DOSIP concernant la composition de la commission de suivi (art.5)	17	0	0	0	17
Convention UG/AFAS, convention partenariale pour l'amorce du projet campus connexion	17	0	0	0	17

Ces conventions sont adoptées.

## **10. Création des commissions pédagogiques des Département de Formation et de Recherche**

Mme Sophie ALBY présente la composition des commissions pédagogiques par Département de formation et de recherche.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **11. Disposition exceptionnelle : proposition de validation des heures d'enseignement à distance**

Présentée par Mme Sophie ALBY, cette disposition exceptionnelle concerne uniquement des enseignants vacataires qui ont fait le choix de faire cours à distance pendant les mouvements sociaux en solidarité avec les étudiants. Ce cas particulier a fait l'objet d'un long débat en Commission FVU. Tous les enseignants titulaires ont été payés.

Il est précisé que la commission numérique a vocation à régler cette situation et valider cette disposition exceptionnelle. Elle est en charge notamment de réunir les éléments justificatifs que les cours ont été dispensés. Un rapport d'activité comportant des indications précises sera demandé.

Les questionnements suivants sont posés : est-ce qu'un enseignant peut prendre des décisions individuelles ? est-ce le rôle du CAC de valider cette disposition ?

Réponse : Par conscience professionnelle, ils ont fait le choix de dispenser des cours à distance sans demander de paiement de ces heures. Il est important de noter qu'il est difficile pour l'UG de recruter des vacataires. Le nombre de vacataires concernés n'est pas connu. Si le CAC ne valide pas ces heures d'enseignement à distance, ils ne seront pas payés.

Nous procédons au vote sur une disposition exceptionnelle soumise aux membres sur la validation des heures d'enseignements assurés à distance par les enseignants vacataires, compte tenu de la fermeture de l'Université de Guyane durant le mouvement social de mars/avril 2017.

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 1
- Pour.....: 16

Cette disposition est adoptée avec la remarque concernant l'organisation d'une réunion de la commission numérique afin que des critères précis de validation des demandes de paiement soient proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h25.

Cayenne, le 13 juin 2017

Le Président

Elie STEPHENSON